



**Commission de gestion interparlementaire (CGIP) de
l'Ecole intercantonale de police de Hitzkirch (EIPH)**

Rapport 2019

Table des matières

1. Mandat de l'EIPH et de la CGIP	3
2. L'EIPH en 2019	4
2.1 Généralités	4
2.2 Prestations de l'EIPH	4
2.3 Projets, mesures et risques	6
3. Les activités de la CGIP en 2019 et leurs résultats	7
3.1 Généralités	7
3.2 Comité Entreprise	8
3.2.1 Amortissements, marchés publics	8
3.2.2 Montants forfaitaires de prestations	8
3.2.3 Impact des changements fondamentaux sur les coûts	9
3.2.4 Utilisation des infrastructures par des tiers	9
3.2.5 Investissement	10
3.2.6 Gestion des immeubles et des équipements	10
3.3 Comité Formation	10
4. Instruments de direction	10
5. Problèmes particuliers : formation	11
5.1 Unité de doctrine dans la formation	11
5.2 Grandes classes	11
5.3 Formateurs et formatrices	11
5.4 Plan de formation, stratégie de formation pour la formation de base	12
5.5 Programme de formation	12
5.6 Formation continue	13
5.7 Formation d'assistant-e de sécurité	13
5.9 Autres aspects de la formation	13
6. Problèmes particuliers : infrastructure	14
6.1 Capacité limitée des équipements	14
6.2 Infrastructures télématiques	14
7. Appréciation générale par la CGIP	14
8. L'EIPH en 2019	15
9. La CGIP en 2019	15
10. Composition de la CGIP au 1.1.2020	15
11. Proposition	16

1. Mandat de l'EIPH et de la CGIP

Onze cantons¹ gèrent à Hitzkirch l'Ecole intercantonale de police (EIPH), établissement autonome de droit public qui assure la formation de base et la formation continue des membres des corps de police de langue allemande. Les membres concordataires ont l'obligation de faire former leurs policières et policiers à Hitzkirch. Il en va en principe de même pour la formation continue, pour autant que l'EIPH propose de tels cours. Les élèves sont admis aux formations sur la base de critères définis par les cantons concordataires eux-mêmes. Ces derniers ont en outre l'obligation de mettre à la disposition de l'EIPH un personnel de formation qualifié issu de leurs corps de police respectifs.

La base légale de l'institution est le concordat du 25 juin 2003 sur l'Ecole de police intercantonale de Hitzkirch.

La Commission de gestion interparlementaire (CGIP) est l'organe de haute surveillance interparlementaire de l'EIPH. Elle se compose de deux représentants ou représentantes de chacun des cantons concordataires (22 membres² au total en 2019). Les changements de représentation au sein de la CGIP sont fréquents en raison de la non-correspondance des législatures des cantons concordataires. La CGIP a pour principales tâches de vérifier les objectifs de l'EIPH et leur mise en œuvre et de contrôler la planification financière pluriannuelle, le compte des coûts et des prestations et le rapport du bureau de révision externe. Elle peut émettre des recommandations à l'autorité concordataire et rend chaque année compte de ses activités aux parlements des membres du concordat.

¹ AG, BE, BL, BS, LU, NW, OW, SO, SZ, UR, ZG

² Composition de la CGIP au 01.01.2019 voir ch. 10 ci-après.

2. L'EIPH en 2019

2.1 Généralités

La présidence de l'autorité concordataire est toujours assurée par le conseiller d'Etat Paul Winiker (LU) et celle du conseil d'école par Thomas Zuber (commandant de la POCA SO). Le nouveau directeur Alex Birrer a pris ses fonctions en août 2019, succédant au directeur suppléant Harry Wessner qui avait assuré la direction intérimaire jusqu'au mois précédent. Thomas Staub a continué de travailler en tant que conseiller financier pour l'autorité concordataire et s'est tenu à la disposition de l'EIPH pour toute question.

Au cours de l'année sous rapport, l'EIPH a maintenu la formation de base des policiers et policières des cantons concordataires à un haut niveau de qualité. Cette formation s'appuie sur la stratégie de formation 2012 de l'institution et, depuis l'automne de l'année sous revue, sur les nouvelles dispositions du plan de formation Police qui ont été élaborées et mises en œuvre dans la perspective de l'introduction de la formation sur deux ans. L'EIPH continue d'accorder une priorité claire à l'école sans pour autant négliger les autres aspects pourvoyeurs de ressources, en particulier le centre de séminaires. Celui-ci permet à l'EIPH de réaliser une marge contributive (EBITDA) d'un montant de 250 000 à 300 000 francs, calculée sur la base d'une révision détaillée des clés de répartition du compte des groupes de prestations,

Kommentiert [A1]: (L bei Verteilschlüssel)

2.2 Prestations de l'EIPH

C'est en septembre 2007 que l'école a commencé ses activités ; 2019 est donc sa douzième année complète.

Avec 220 diplômé-e-s, les volées 19-1 et 19-2, dont la formation a commencé en 2019, interrompent la tendance à la baisse des années précédentes (2018 : 181, 2017 : 191, 2016 : 189 ; 2015 : 259 ; 2014 : 275 ; 2013 : 292 ; 2012 : 266 ; 2011 : 276). Les aspirant-e-s se répartissent sur deux volées annuelles, qui débutent respectivement en avril et en octobre et durent chacune environ 10 mois. Sur les 182 élèves des volées 18-1 et 18-2, 176 ont passé l'examen professionnel selon les conditions de promotion internes de l'école (dont 32,4 % de femmes) et 168 ont réussi le brevet fédéral (95,5 % de réussite). Ainsi, un personnel bien formé a pu rejoindre les rangs des différents corps. Les diplômé-e-s ont de nouveau eu l'occasion d'évaluer la formation selon le nouveau système modifié en 2018, focalisé notamment sur l'environnement d'apprentissage. Par rapport à l'année précédente, les aspirant-e-s ont émis un avis moins favorable dans sept cas sur dix, ce qui doit être mis en relation principalement avec le contexte de la restructuration complexe des plans de formation due au programme de formation 2020. Rappelons que l'EIPH assure la formation de base. L'introduction concrète des nouvelles recrues sur le terrain reste la tâche des différents corps cantonaux.

L'EIPH a réalisé un bénéfice de 2 174 559 francs au cours de l'exercice 2019 (elle avait déjà clôturé sur un bénéfice de respectivement 2 571 453 francs, 1 977 671 francs, 1 263 268 francs et 575 791 francs les quatre années précédentes) ; le budget prévoyait un bénéfice de 1 257 000 francs. Ce résultat d'exploitation une nouvelle fois très favorable s'explique par plusieurs facteurs, dont une surprise positive concernant les recettes du centre de séminaires, une diminution des frais de marchandises et de matières consommables, une baisse des charges salariales dans la rubrique des autres charges de personnel et par le fait que le nouveau directeur n'a pris ses

fonctions qu'au mois d'août ainsi que par des réductions de dépenses relatives à de nombreux postes budgétaires individuels. Les fonds propres ont ainsi pu être augmentés à 9 928 780 francs, soit une part de capital propre de 20,6 pour cent.

En 2019, pour la formation de base, les montants forfaitaires de prestations des cantons étaient les suivants :

Canton	Pourcentage 2019	Montant en CHF
Argovie	17,3	2245 616
Bâle-Campagne	7,5	972 698
Bâle-Ville	10,4	1 345 741
Berne	31,2	4 053 310
Lucerne	13,7	1 782 209
Nidwald	1,7	251 272
Obwald	1,1	147 165
Schwyz	4,0	525 018
Soleure	6,8	889 771
Uri	1,4	178 297
Zoug	5,0	644 903
Total	100,0	13 000 000

Les coûts moyens de la formation de base par élève diplômé-e varient en fonction du nombre effectif d'élèves diplômé-e-s : plus leur nombre est faible, plus les coûts sont élevés. En 2019, ces coûts se chiffraient à 65 214 francs (2018 : 58 918 francs ; 2017 : 73 446 francs ; 2016 : 68 783 francs ; 2015 : 51 793 ; 2014 : 43 685).

Il suffit d'examiner le nombre d'aspirant-e-s de police et les montants forfaitaires de prestations payés par les cantons à l'EIPH pour la formation policière de base au cours de la période 2007-2019 pour voir que les cantons participent aux frais de manière plus ou moins proportionnelle au nombre de leurs aspirant-e-s de police.

Police cantonale de :	Aspirant-e-s (Asp)	Montant forf. de prest. total	Moyenne par asp.	Pourcentage d'asp.	Pourcentage de part. aux coûts
Argovie	392	23 427 594	59 500	13,9	14,6
Bâle-Campagne	175	12 230 834	69 495	6,2	7,6
Bâle-Ville	428	19 772 920	44 403	15,2	12,3
Berne (y compris ville)	969	55 113 859	54 727	34,4	34,4
Lucerne (y compris ville)	361	20 228 746	55 229	12,8	12,6
Nidwald	59	2 566 992	42 884	2,1	1,6
Obwald	27	1 568 053	59 204	1,0	1,0
Schwyz	101	6 500 814	61 606	3,6	4,1
Soleure	163	10 698 879	65 394	5,8	6,7
Uri	43	2 217 809	49 744	1,5	1,4
Zoug	99	5 840 665	61 127	3,5	3,6
Total	2817	160 167 165	55 500	100,0	100,0

(pour les cantons de BE et de LU, les corps de police communaux sont compris car ils figuraient encore comme unités indépendantes dans la phase de démarrage de l'EIPH)

Le rapport d'activité de l'EIPH est consultable à l'adresse (en allemand) :

<https://www.iph-hitzkirch.ch/pdf/geschäftsberichte/Geschäftsbericht-2019-iph-polizeischule-hitzkirch.pdf>

Kommentiert [A2]: Link auf deutsch korrigieren

2.3 Projets, mesures et risques

La CGIP confirme une nouvelle fois que l'école fonctionne bien et que la qualité et le volume des prestations répondent aux attentes. Les projets, risques et mesures présentés ci-après ont retenu l'essentiel de l'attention dans l'année sous revue:

- Le projet de « **développement de l'organisation** », qui a été adopté par les autorités concordataires en avril 2017, s'est achevé au printemps de l'année sous revue avec la première mise à disposition des nouveaux instruments pour l'établissement des rapports (le rapport annuel 2017 de la CGIP présente les principales nouveautés).
- En automne de l'année précédente, l'élaboration d'une **stratégie d'entreprise** avait été provisoirement reportée en raison de la vacance à la tête de la direction ; elle est également restée en suspens pendant l'exercice sous revue. Etant donné que les objectifs stratégiques actuels échoiront en 2021 et que l'élaboration de leur nouvelle version doit être lancée dès 2020, l'élaboration d'une stratégie d'entreprise a été repoussée en attendant l'adoption des objectifs révisés. L'EIPH dispose d'une stratégie de propriétaire détaillée ainsi que de stratégies spécifiques aux domaines de la formation, des finances et de l'immobilier et reste donc pleinement opérationnelle.
- La **stratégie immobilière**, qui a été adoptée en avril 2017 et qui prévoit un assainissement par étapes de l'ensemble des bâtiments du campus, est toujours en phase de **mise en œuvre** progressive. La réfection et la transformation de l'aula ont été menés à bien au cours de l'année sous rapport. Dans ce contexte, la réception a pu être rapprochée de l'accès du campus. L'agrandissement du parking n'est par contre pas encore achevé ; cela devrait être le cas en 2020 après la levée d'obstacles formels. Le prochain grand projet sera l'assainissement de l'enveloppe de l'hôtel, destinée à assurer le maintien de la valeur du bien et sa conformité avec les nouvelles prescriptions en matière de construction.
- Contrairement aux années précédentes, le flux de trésorerie de l'activité commerciale n'a plus suffi à financer tous les **coûts** en raison de la mise en œuvre de la **stratégie immobilière**. Le budget 2020 présente un flux de trésorerie disponible de -1,4 millions de francs ; ce montant doit être financé d'une autre manière. A la fin de l'année 2019, l'EIPH disposait de 5 197 659 de francs de liquidités, qui peuvent contribuer au financement, et des dettes ont encore pu être remboursées.
- Dans le contexte d'un éventuel agrandissement du **centre d'entraînement d'Aabach**, qui date de l'ouverture de l'école, des vérifications additionnelles quant aux capacités supplémentaires sont nécessaires, afin d'intégrer également l'expérience du programme de formation 2020. Dans certains cas, des locaux menaçaient de manquer, mais jusqu'ici, des solutions ad hoc ont toujours pu être trouvées.
- Les **priorités** définies l'année précédente par l'EIPH en lien avec son activité quotidienne restent au centre de son activité. Il s'agit notamment de savoir dans quelle mesure l'école doit

ouvrir son offre de formation à des tiers et de fixer les critères selon lesquels des locaux peuvent être mis à disposition pour des manifestations externes (cf. le rapport annuel 2018 de la CGIP pour davantage de précisions).

- Les conditions générales du **recrutement** des aspirant-e-s souhaitant rejoindre les corps de police n'ont pas connu de changement majeur. Malgré cela, on constate une inversion claire de la tendance en ce qui concerne le nombre de recrues à former à l'EIPH de Hitzkirch : une augmentation se profile jusqu'en 2023. L'EIPH est en mesure de réagir de manière flexible à cette situation. Après deux années à quatre classes, la volée de l'automne 2019 comptait déjà cinq classes. Pour le printemps et l'automne 2020, les prévisions sont respectivement de cinq et de six classes.
- Parmi les **facteurs d'incertitude budgétaire** d'actualité figure notamment le rapport entre les leçons données par le personnel de l'EIPH et celles données par les formateurs et formatrices externes des corps de police ; des retards imprévus dans la mise en œuvre de la stratégie immobilière pourraient également avoir un impact sur les finances.

3. Les activités de la CGIP en 2019 et leurs résultats

3.1 Généralités

Conjointement avec l'école, la CGIP est parvenue à maintenir le niveau normal des activités de contrôle ; dans ce contexte, l'EIPH l'informe dès qu'un problème ou une question surgit.

Au cours de l'exercice, le plénum de la Commission s'est réuni à trois reprises : deux fois au printemps et une en automne. Les membres intéressés de la Commission ont pu suivre en direct différentes séquences de formation à l'école.

Les changements liés à la nouvelle organisation de l'EIPH et à la nouvelle réglementation des compétences de ses organes ont conduit la CGIP à vérifier son organisation interne. Dès 2018, elle a décidé de maintenir les deux comités (Formation et Entreprise). Néanmoins, ils ne se réuniront plus régulièrement pour traiter les affaires courantes de la CGIP mais seront convoqués lorsque des événements nécessiteront une investigation spéciale ou que le plénum devra aborder la vérification des rapports de l'EIPH thème par thème. Menée à bien pendant l'année sous revue, la réorganisation de l'EIPH a montré qu'une seule journée de séance pouvait être suffisante pour l'analyse des documents comptables et des rapports, traités chaque année lors de la séance de mai de la Commission. A compter de l'année 2020, la CGIP ne prévoira dès lors plus que deux séances plénières par année, sous réserve évidente d'événements exceptionnels.

La présidence et la vice-présidence de la Commission sont toujours assurées respectivement par le député Flurin Burkard (AG) et la députée Jacqueline Wunderer (BL).

Etant donné que les législatures des cantons concordataires ne sont pas synchrones, les changements dans la composition de la Commission sont fréquents. L'année sous rapport a toutefois constitué une exception à cet égard, puisque seuls deux nouveaux membres ont rejoint la Commission sur cette période³.

³ cf. ch 10 ci-après.

Avec la CGIP, les cantons sont dotés d'un organe de haute surveillance parlementaire qui accompagne l'EIPH. La Commission dispose de son propre secrétariat et rend compte chaque année de ses activités devant les parlements des membres du concordat (via le présent rapport). Ses séances et leurs procès-verbaux ne sont pas publics.

3.2 Comité Entreprise

Au cours de l'année sous rapport, le comité Entreprise n'a tenu aucune séance.

3.2.1 Amortissements, marchés publics

Il n'y a pas eu de changement dans ce domaine. Les taux d'amortissement sont définis dans le manuel de comptabilité ainsi que dans le rapport de l'EIPH pour l'année 2019 (p. 33).

3.2.2 Montants forfaitaires de prestations

Il n'y a pas eu de remboursement de montants forfaitaires (désormais intitulés montants forfaitaires de prestations) au cours de l'exercice. Conformément aux objectifs stratégiques et au plan financier, l'autorité concordataire s'efforce de maintenir le montant forfaitaire actuel de 13 millions de francs.

Corps	Total des coûts de la formation de base en 2019, en CHF	2019 : coûts par élève en CHF	2019 : coûts par jour de formation en CHF	2019 : nombre d'élèves à la formation de base
AG	1 869 983	51 944	273	36
BL	809 991	62 307	328	13
BS	1 120 634	86 203	454	13
BE	3 375 298	93 758	493	36
LU	1 484 092	54 966	289	27
NW	179 263	35 853	189	5
OW	122 548	40 849	215	3
SZ	437 196	109 299	575	4
SO	740 936	56 995	300	13
UR	148 473	74 236	391	2
ZG	537 028	38 359	202	14
Total	10 825 441	Ø 65 214	Ø 343	166

Kommentiert [A3]: Zahl überprüfen (gerundet ?)

Comme le montre le tableau ci-dessus, les coûts par élève et par canton peuvent être très différents des coûts par jour de formation et par canton. Cela est dû à la formule définie dans le concordat. Selon cette formule, 70 pour cent du montant forfaitaire sont portés au compte des membres concordataires suivant le principe de proportionnalité, qui tient compte du total des

places de formation occupées au cours des cinq dernières années, de la population et de la taille du corps de police. Seuls 30 pour cent sont fonction des places de formation effectivement occupées ; par conséquent, le prix final ne dépend que de manière indirecte des prestations effectivement perçues.⁴ Les variations importantes des coûts par élève d'une année à l'autre sont dues en première ligne aux fluctuations du nombre de diplômées et de diplômés.

Etant donné les résultats très positifs des comptes ces dernières années, l'autorité concordataire a discuté de la question d'une éventuelle réduction des montants forfaitaires de prestations devant être versés par les cantons. Chargé de la question par l'autorité, le comité directeur, qui compte quatre membres, a décidé en octobre 2019, à l'unanimité, de maintenir le montant actuel de 13 millions de francs. La raison principale de cette décision réside dans le fait qu'une réduction d'un million de francs aurait presque équilibré le budget ; or, les liquidités servent à financer la stratégie immobilière et à réduire autant que possible le recours aux capitaux de tiers.

3.2.3 Impact des changements fondamentaux sur les coûts

La nouvelle stratégie de formation de l'EIPH 2012, ainsi que l'introduction de la nouvelle formation de base sur deux ans, ont été financées dans la limite des compétences financières de l'autorité concordataire, donc sans augmentation des montants forfaitaires de prestations. L'investissement est financé par la trésorerie quand le solde des comptes est positif ; si, comme c'est le cas actuellement dans le contexte de la mise en œuvre de la stratégie immobilière, celui-ci ne suffit pas, le solde est prélevé sur les liquidités, dont le montant est très élevé. Selon les objectifs du tableau de bord prospectif (*balanced scorecard*, BSC), les coûts par place de formation ne devraient pas dépasser 55 000 francs.

3.2.4 Utilisation des infrastructures par des tiers

L'EIPH entend exploiter encore mieux ses infrastructures et développer en conséquence le volume de locations. Les coûts des locaux vides sur le campus sont actuellement couverts par les montants forfaitaires de prestations. C'est pourquoi l'école s'emploie en continu à développer sa clientèle, même si elle vise particulièrement les organisations et institutions du domaine des prestations de sécurité. Vu les constructions à réaliser au cours des deux années à venir, l'infrastructure en place ne pourra pas être utilisée dans sa totalité.

⁴ Le calcul du montant forfaitaire est décrit comme suit à l'art. 24, al. 3 et 4 du concordat :

³ Les coûts de la formation de base et de la formation continue seront portés au compte des membres concordataires sous la forme d'un montant forfaitaire de prestations. Celui-ci est établi par l'autorité concordataire parallèlement au budget quadriennal. 70 pour cent du montant forfaitaire de prestations sont portés au compte des membres concordataires selon le principe de proportionnalité (pour un tiers en fonction du total des jours de formation accumulés sur quatre ans, pour un deuxième tiers en fonction de la population et pour le dernier tiers en fonction de la taille du corps de police). 30 pour cent du montant forfaitaire de prestations sont portés au compte des membres concordataires en fonction des prestations fournies (jours de formation de l'année précédente).

⁴ Durant les quatre premières années après l'entrée en fonction de l'école, l'étalon de mesure pour le principe de proportionnalité ne sera pas les jours de formation mais le nombre d'élèves diplômés sur les cinq années précédentes. Le même étalon de mesure s'appliquera la première année pour le calcul des prestations fournies.

3.2.5 Investissement

C'est à l'autorité concordataire qu'il appartient d'approuver les investissements et d'assurer leur financement, quels que soient les montants engagés et le type d'investissement en question. Les coûts induits doivent être refinancés par le compte de résultats de l'EIPH. L'autorité concordataire, en tant que propriétaire de l'école, est l'autorité suprême de celle-ci et elle décide sous sa propre responsabilité, mais ses compétences de commanditaire de prestations s'inscrivent dans les limites définies dans le concordat. Si les coûts induits par un investissement devaient amener l'autorité concordataire à dépasser sa compétence à fixer les montants forfaitaires de prestations, les autorités cantonales disposeraient d'un moyen d'influence indirect sur les décisions d'investissement par le biais des montants forfaitaires de prestations et non pas directement par le budget.

L'EIPH poursuit toujours l'objectif consistant à financer au minimum le maintien de la valeur à l'aide du flux de trésorerie disponible. Aucune provision n'est constituée pour des investissements. En raison de la mise en œuvre des projets de la stratégie immobilière, le flux de trésorerie de certains exercices est insuffisant pour les investissements de réfection et de transformation. Du fait de l'importance des liquidités actuelles (CHF 5 197 659 fin 2019), il n'est pas nécessaire pour le moment de financer les investissements devant être réalisés dans le contexte de la stratégie immobilière en contractant auprès de tiers des emprunts portant intérêt. Jusqu'ici, l'objectif explicite de l'EIPH en la matière a été d'assumer le rôle d'exemplarité qui lui incombe en tant qu'institution publique.

3.2.6 Gestion des immeubles et des équipements

Ce domaine n'a fait l'objet d'aucun changement ni d'aucune investigation de la CGIP au cours de l'exercice sous rapport.

3.3 Comité Formation

Le comité Formation n'a tenu aucune séance au cours de l'exercice.

Les questions de fond liées au plan de formation sont traitées en détail au chiffre 5.4, le programme de formation au chiffre 5.5, la formation continue au chiffre 5.6, la formation d'assistant-e de sécurité au chiffre 5.7.

4. Instruments de direction

Dans le cadre de la réorganisation de la gouvernance (projet de développement de l'organisation), de nouveaux instruments de pilotage ont été définis, lesquels doivent encore faire leurs preuves dans la pratique. Un document intitulé « Objectifs stratégiques 2018-2021 » a été élaboré dans ce contexte, puis approuvé par l'autorité concordataire. Ce document fixe les objectifs et les paramètres que l'EIPH sera tenue d'atteindre ou d'appliquer d'ici 2021. Il s'agit d'une part d'objectifs fixés par l'autorité concordataire en tant que propriétaire et d'autre part d'objectifs internes à l'EIPH. Statuant sur la pertinence et, le cas échéant, sur la forme d'un rapport périodique, le conseil d'école et l'autorité concordataire ont décidé que les objectifs du propriétaire et les

Kommentiert [A4]: Ausbildungskonzept

Falls richtigerweise « Ausbilderkonzept » : plan formatrices/formateurs

Meine Einschätzung: es sollte bei 5.4 «Ausbildungskonzept» heissen (da hier auf jenes Kapitel verwiesen wird). Dann überall «plan de formation»

objectifs internes figureraient sur le même tableau de bord prospectif et que les rapports seraient soumis par l'intermédiaire de ce tableau.

En 2019, la Commission a disposé pour la première fois de l'ensemble des instruments nouvellement créés en matière de pilotage, de contrôle et de présentation de rapports. Elle a eu l'occasion d'examiner en détail le nouveau tableau de bord prospectif au printemps 2019 et demandé à l'EIPH que les rapports soient accompagnés d'une vue d'ensemble sur l'évolution des différents indicateurs sur plusieurs années.

La CGIP a par ailleurs pu prendre connaissance de l'existence d'un document Cartographie / matrice des risques qui répertorie les différents risques en les classant par thème et en précisant leur probabilité de se réaliser, les dommages potentiels ainsi que les instruments et mesures nécessaires à leur gestion.

En sa qualité d'organe interparlementaire de haute surveillance, la CGIP n'a pas vocation à se mêler des détails opérationnels de l'école. Il lui appartient néanmoins de s'assurer que les instruments de direction et de pilotage nécessaires soient disponibles.

5. Problèmes particuliers : formation

Les explications ci-après donnent une vue d'ensemble des principaux sujets de préoccupation de la CGIP dans le domaine de la formation dans l'année sous rapport.

5.1 Unité de doctrine dans la formation

La refonte d'une formation sur deux ans, lancée suite à l'examen du programme de formation, a permis de franchir un nouveau pas en direction d'une harmonisation de la formation au niveau national. Des adaptations en fonction des besoins des différents corps resteront possibles lors de la deuxième année de formation.

5.2 Grandes classes

Ce domaine n'a fait l'objet d'aucune investigation de la CGIP en 2019. Au début de l'année sous rapport, les élèves étaient répartis en quatre classes ordinaires ; ce nombre est passé à cinq en octobre 2019 et s'élèvera à six à partir d'octobre 2020.

5.3 Cours dispensés par les formateurs et formatrices internes et les formatrices et formateurs des corps

Le nouveau plan formatrices/formateurs pose aussi de nouvelles exigences aux formateurs et formatrices. Le personnel de formation se répartit à présent entre les catégories suivantes :

- formatrices et formateurs engagés par l'EIPH ;
- formatrices et formateurs engagés par les corps ;

Kommentiert [A5]: Ausbildungskonzept: plan de formation

- chargé-e-s de cours, engagé-e-s auprès des corps ;
- maîtres et maîtresses de stage engagés auprès des corps.

L'EIPH tend à augmenter le nombre de cours donnés par les formateurs et formatrices qu'elle a engagés, car le recours aux externes entraîne des frais supplémentaires.

5.4 Plan formatrices/formateurs et stratégie de formation pour la formation de base

Un nouveau plan de formation Police a été élaboré dans le contexte de la formation sur deux ans. Il s'appuie d'une part sur les prescriptions relatives au programme de formation (plan de formation Police, profil de qualification) et d'autre part sur celles du conseil d'école (pas d'augmentation des coûts, maintien de la durée de la formation de base à 10,5 mois et des périodes passées dans les corps comme la semaine d'initiation et le stage). Les conditions ont été définies en concertation avec la commission spécialisée pour la formation et la formation continue, notamment sur la base de plus d'une décennie d'expérience de l'enseignement. Chaque matière enseignée a été examinée à l'aune des nouvelles prescriptions, en particulier en ce qui concerne leur conformité avec l'image de la profession et les objectifs directeurs ; la situation des objectifs directeurs et le respect des obligations ont également été analysés. C'est dans cet esprit qu'a été élaboré un nouveau plan d'études, qui demande également une réorganisation de l'ensemble des examens. Parmi les nouveautés figurent aussi l'amélioration de la qualité de l'enseignement ainsi qu'une réflexion régulière et structurée conçue comme élément central du processus d'apprentissage. Quant aux questions en suspens, les travaux se poursuivent dans les différents corps sur le détail de la structure de l'année pratique dans les corps. Au niveau national, certains aspects relatifs aux contenus et au déroulement des examens doivent encore être clarifiés.

Les policiers et policières de langue française du canton de Berne continuent d'être formés à Ittigen. L'EIPH fournit ses prestations selon un contrat de licence conclu avec la police cantonale bernoise. Sur le fond, la formation est analogue à celle dispensée à Hitzkirch. La formation au service d'ordre est assurée conjointement avec les Alémaniques à Hitzkirch. Le contrat de licence inclut également un plan d'assurance-qualité, condition de l'intégration de la formation en langue française au programme de Hitzkirch.

5.5 Programme de formation

L'organe national de coordination de l'Institut suisse de police (ISP), organisation d'entraide des cantons sise à Neuchâtel, qui existe depuis 68 ans, pilote et coordonne l'harmonisation des formations. La Commission pour la formation de la police de la CCDJP a officiellement chargé l'ISP d'évaluer le programme de formation. Dès 2017, le choix s'est porté sur un modèle sanctionné lui aussi par un examen professionnel fédéral, modèle qui a ensuite été mis en œuvre. Toutefois, la formation complète ne durera plus un an mais deux ; la première année se déroulera principalement à l'école, mais sera interrompue par un stage. La première année s'achève sur un examen d'aptitude à la fonction (EAF). Le nouveau système est en place depuis l'automne 2019 ; la volée 19-02 sera la première à suivre la formation sur deux ans avant de passer l'examen professionnel. Au cours de l'année sous rapport, les travaux préparatoires minutieux pour la mise en œuvre du nouveau programme de formation et donc du nouveau plan de formation de l'EIPH ont pu être

Kommentiert [A6]: Annahme: Bildungsplan = Lehrplan => plan d'études

À ne pas confondre avec le plan de formation

Kommentiert [A7]: Annahme: Bildungskonzept = Bildungspolitisches Gesamtkonzept

Ausbilderkonzept

... [1]

menés à bien dans le respect des délais. La durée de la formation de l'IEPH restera de 10,5 mois. Les coûts de la formation de base ne devraient pas augmenter, et il sera veillé à ce que le volume total des thèmes abordés et des heures de cours reste stable.

5.6 Formation continue

L'EIPH continue de proposer un éventail important de cours de formation continue, que ce soit pour les cantons concordataires ou pour toute autre personne intéressée ; elle dispose de l'infrastructure nécessaire et est prête à organiser des cours décentralisés. Elle met par ailleurs son infrastructure à disposition de tiers afin qu'ils puissent proposer des formations continues selon leurs principes.

5.7 Formation d'assistant-e de sécurité

La formation d'assistant-e de sécurité a toujours lieu à Ittigen sous l'égide du canton de Berne.

5.8 Formations non policières et non régaliennes

Au cours de l'année sous revue, ce domaine n'a fait l'objet d'aucun changement ni d'aucune investigation de la CGIP. L'EIPH s'en tient à son intention première de ne pas former de services de sécurité privés. Cela n'exclut cependant pas que de telles entreprises puissent louer les locaux de l'école pour y organiser leurs cours de formation. On ignore encore l'évolution future dans ce domaine.

5.9 Autres aspects pertinents pour la formation

La mise en place d'un réseau du savoir institutionnalisé reste en suspens.

Concernant la Plateforme nationale de formation policière (PNFP), le conseil d'école a décidé de participer à ce projet et l'EIPH a signé un accord en ce sens. La mise en œuvre de ce projet a débuté en 2019 ; l'objectif est de faire connaître l'offre de formation et de formation continue par l'intermédiaire de différentes institutions pour faciliter l'administration des cours et permettre aux corps de tenir leurs propres statistiques de formation. Selon les informations de l'EIPH, ce nouvel instrument fonctionne bien.

En ce qui concerne l'assurance-qualité, un audit de renouvellement de la certification eduQua a été organisé le 29 août 2019. Dans ce contexte, la mise à jour des documentations selon le programme de formation 2020 et les exigences relatives à la vérification du respect des critères eduQua se sont révélées particulièrement ardues.

6. Problématiques particulières : infrastructure

6.1 Capacité limitée des équipements

L'infrastructure de formation ne présente actuellement pas de lacune significative. L'EIPH s'efforce d'exploiter entièrement le potentiel de son infrastructure en accueillant des cours de formation continue interne des corps des différents cantons concordataires ainsi que les manifestations de tiers. Pour améliorer les processus, une démarche qui s'inscrit dans la stratégie immobilière, l'agrandissement de l'installation d'entraînement d'Aabach pourrait être envisageable à moyen terme.

6.2 Infrastructures informatiques

La CGIP n'a pas procédé à des clarifications dans ce domaine au cours de l'exercice.

7. Appréciation générale par la CGIP

La CGIP donne son appréciation sur une situation qui n'a pas beaucoup changé au fil des années. Ses observations sont les suivantes :

- les prestations de l'EIPH dans la formation de base de policier 1 restent très bonnes ; le nouveau plan d'études sur deux ans fournit une base actualisée pour la formation ;
- la nouvelle gouvernance et les instruments de pilotage optimisés constituent pour l'EIPH une base essentielle d'un fonctionnement efficace des organes, base qui devra continuer à faire ses preuves dans la pratique au cours des années à venir ;
- l'EIPH dispose des instruments de direction et de contrôle nécessaires, les finances sont gérées de manière stable et les décisions portant sur des mesures d'économie sont prises par ordre de priorité ;
- les travaux stratégiques ne sont pas encore achevés et ceux concernant la stratégie d'entreprise seront poursuivis ultérieurement ;
- les efforts déployés par l'EIPH dans le domaine de la formation continue sont louables, notamment en ce qui concerne les aspects novateurs ; toutefois, de l'avis de la Commission, il serait souhaitable que les corps recourent davantage aux offres de l'école ;
- le centre de séminaires et sa marge contributive constituent un volet important de l'école, et il ne saurait être question d'y renoncer.

La CGIP souhaite que les indicateurs et objectifs fondant les nouveaux instruments de pilotage et de reporting s'inscriront dans la durée parce qu'il ne sera possible de tirer de conclusions pertinentes qu'en s'appuyant sur des valeurs comparatives portant sur plusieurs années.

Kommentiert [A8]: Annahme: Bildungsplan = Lehrplan ≠ Ausbilderplan, siehe auch andere Kommentare

8. L'EIPH en 2020

Le budget 2020 prévoit le maintien à 13 millions de francs des montants forfaitaires de prestations versés par les cantons concordataires. Selon le concordat, l'EIPH pourrait aller jusqu'à 15 millions de francs. Si elle n'a pas tiré parti de cette compétence financière maximale, c'est qu'elle s'est toujours efforcée de maintenir les montants forfaitaires de prestations au niveau le plus bas possible, notamment avec les gains du centre de séminaires.

Les besoins en matière d'investissements se chiffrent à 4 792 000 francs, principalement pour les immobilisations corporelles immeubles à 4 152 000 francs (immobilisations corporelles meubles : 532 000 francs, immobilisations incorporelles : 108 000 francs). Bien qu'inférieure aux montants des deux années précédentes, il s'agit d'une somme d'investissement relativement importante ; le montant prévu ne peut pas être couvert avec le flux de trésorerie (différence de CHF 1 433 000). La majeure partie des investissements concerne la réfection de l'hôtel de l'EIPH (CHF 1 760 000 francs) ainsi que les installations extérieures du campus (1 125 000 francs).

Les valeurs financières de référence selon le budget prévisionnel / compte des résultats 2020 se présentent comme suit :

- montants forfaitaires 2020	CHF 13 000 000 (13 000 000)
- résultat de l'entreprise (budget) 2020	CHF 952 000 (1 257 000)
- amortissements prévus au budget en 2020	CHF 2 402 000 (2 279 000)
- flux de trésorerie prévu en 2020	CHF 3 240 000 (3 389 000)
- investissement ordinaire prévu en 2020	CHF 4 792 000 (6 048 000)

Part des montants forfaitaires au chiffre d'affaires total 2020 : 75,3 % (objectif : ≤ 75 %) (budget 2018 : 77,5 % ; budget 2019 : 76,5 %)

Sa bonne connaissance de la matière et la qualité des informations mises à sa disposition amènent la CGIP à considérer qu'il faut conserver une continuité dans le financement de l'EIPH vu que le flux de trésorerie ne suffira pas à financer les investissements et les charges d'entretien et de réfection des bâtiments au cours des deux prochains exercices. Elle est donc satisfaite d'apprendre que le plan financier prévoit toujours de stabiliser les montants forfaitaires des cantons à 13 millions de francs.

9. La CGIP en 2020

En 2020, la CGIP continuera de remplir les tâches qui lui ont été assignées dans le concordat. Elle se penchera par ailleurs sur la mise en œuvre des stratégies de l'EIPH ainsi que sur les premiers enseignements à tirer de la formation sur deux ans. Enfin, elle suivra attentivement l'évolution du contexte, et notamment les discussions menées au niveau fédéral lorsqu'elles sont susceptibles d'avoir un impact sur les différentes écoles de police.

10. Composition de la CGIP au 01.01.2020

(En italiques, les membres qui ont rejoint la CGIP en 2019.)

M. Amstad Urs (NW)
Mme Bartholdi Johanna (SO)
M. Burkard Flurin (AG), président
Mme Burkhard Marianne (BE)
M. Clavadetscher Gianni (NW)
M. Dillier Benno (OW)
M. Fanger Remo (OW)
M. Gander Thomas (BS)
M. Heini Urs (SZ)
Mme Isler Beatrice (BS)
M. Loretz Ludwig (UR)
Mme Maag-Streit Bianca (BL)
M. Mackuth Daniel (SO)
M. Moser Andreas (LU)
M. Moser Werner (BE)
M. Nussbaumer Karl (ZG)
M. Schmassmann Norbert (LU)
Mme Schuler Claudia (UR)
M. Schuler Xaver (SZ)
Mme Stocker Cornelia (ZG)
M. Wetzel Michael (AG)
Mme Wunderer Jacqueline (BL), vice-présidente

Kommentiert [A9]: 2x Schuler nach Schmassmann auf D.

11. Proposition de la CGIP

La Commission de gestion interparlementaire (CGIP) de l'EIPH propose aux parlements des cantons concordataires de prendre connaissance du rapport annuel 2019 de la CGIP.

Hitzkirch, le 15 mai 2020

Commission de gestion interparlementaire (CGIP) de l'EIPH

Le président

Le secrétaire

Flurin Burkard, député du canton d'Argovie

Christian Moser

Annahme: Bildungskonzept = Bildungspolitisches Gesamtkonzept

Ausbilderkonzept	Plan formatrices/formateurs	(probablement une erreur, car renvoi depuis Ausbildungskonzept)
Bildungsstrategie	Stratégie de formation	
Ausbildungskonzept	plan de formation	
Bildungspolitisches BGK 2020	Gesamtkonzept Programme de formation 2020	Repris de la version précédente
Ausbildungsplan Polizei	Plan de formation police	
Bildungsplan = Lehrplan	Plan d'études	
Prüfung der Einsatzfähigkeit (PEF)	Examen d'aptitude à la fonction (EAF)	